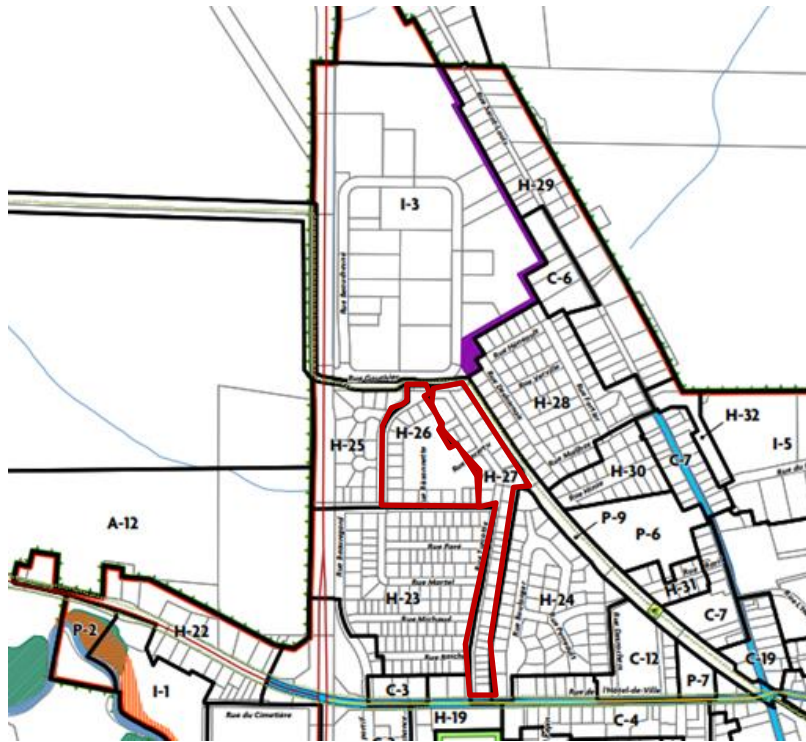


AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 07 CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance ordinaire tenue à huis clos le 8 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté, par résolution, le projet de résolution numéro 07 concernant le Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Le projet particulier est situé dans les zones H-26 et H-27.



Lors de sa séance tenue le 8 février 2021, le conseil municipal a adopté une résolution désignant ce projet comme prioritaire au sens de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020. En conséquence, étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits, le tout tel que prévu à cet arrêté ministériel.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, au plus tard le jeudi 4 mars 2021, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet www.villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics/>.

Cette consultation permettra au conseil de recevoir les commentaires écrits des personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce douzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière